

11 Resultats aux examens

jeudi 2 juillet 2020

Mesdames, messieurs

• Objets : Publication des résultats

1) La publication des résultats se fera exclusivement sur :

a) Publnet pour les BEP-CAP

<https://publnet.ac-aix-marseille.fr/publnet/resultats>

Les candidats pourront vérifier s'ils sont admis sur Publnet, sans identifiant spécifique

Pour accéder au détail de leurs notes, ils devront se munir de leur numéro de candidat qui leur a été adressé ce jour par mail. Les relevés de notes des candidats seront envoyés à partir de mi-juillet au domicile des candidats, à l'adresse indiquée lors de l'inscription.

Les résultats des BEP et CAP seront publiés entre le 3 juillet et le 10 juillet, selon les spécialités. Vous trouverez, ci-joint, le calendrier prévisionnel de publication

Dates prévisionnelles de publication des résultats

Diplôme Libellé du diplôme Date prévisionnelle de publication des résultats

BEP BEP Froid et conditionnement air 07/07/2020

BEP BEP maintenance des produits et équipements industriels 03/07/2020

BEP Métier de la relation client aux clients et aux usagers 08/07/2020

BEP BEP systèmes numériques 07/07/2020

CAP CAP EVS option B : produits d'équipements courants 08/07/2020

CAP CAP installateur en froid et climatisation 07/07/2020

b) Cyclades publication pour les BAC/PRO

http://cyclades.ac-aix-marseille.fr/publication_A02/

Les résultats des BCP auront lieu le 7 juillet entre 10h et 18h . Les relevés de notes du BCP seront accessibles sur CYCLADES par les candidats via leur compte

2) Les candidats au BCP autorisés à présenter les épreuves orales de contrôle

Tous les candidats au BCP vont recevoir, via une convocation déposée dans leur compte Cyclades, l'information des centres qui les accueilleront pour les épreuves du second groupe, s'ils y sont autorisés. Les épreuves auront lieu le 9 juillet à partir de 9 heures.

Compte tenu du contexte actuel de crise sanitaire liée au coronavirus, les candidats au baccalauréat professionnel devront présenter aux examinateurs de l'épreuve orale de contrôle, pour chacun des enseignements concernés, la liste des contenus des programmes qu'ils ont abordés en classe au cours de la présente année scolaire entre le 1^{er} septembre 2019 et le 14 mars 2020, date du confinement. Cette liste devra être retirée au lycée contre émargement.